

LA CHARTE D'AMIENS A CENT ANS

**La revue « 1900 » a organisé une journée d'études,
le 11 octobre 2006 à Paris**

**Avec la participation des secrétaires généraux
de la CGT, de la CFDT et de FO**

Jacques Julliard a animé cette journée d'étude avec pour thème « Actualité de la charte d'Amiens », à laquelle ont participé les trois secrétaires généraux de la CGT, de la CFDT et de FO.

Jacques Julliard lance trois questions à chacun d'eux :

- 1- par rapport à la charte d'Amiens : comment a été vécu le principe d'indépendance syndicale ? quelle conception des rapports entre les organisations syndicales, les partis et pouvoirs politiques ?
- 2- Une organisation doit-elle avoir un projet de société ?
- 3- La charte d'Amiens recouvre des tendances, mais le syndicalisme de l'époque est unifié.
Aujourd'hui la question de l'unité syndicale est-elle un bien en soi ? sous quelle forme ?

QUESTIONS 1- INDEPENDANCE SYNDICALE

Bernard Thibault

L'indépendance est une question récurrente, y compris aujourd'hui. Bien que les autres organisations de la CES n'ont pas la même réponse. Il y a toujours eu des velléités d'instrumentaliser le syndicalisme, plus ou moins selon les périodes. L'indépendance fait référence à d'autres acteurs que les politiques. Courroie de transmission : oui, mais dans quel sens de rotation ? Dans les scissions, l'élément politique a-t-il été central ?

Jacques Julliard : peut-on avancer une notion de périodisation de la CGT avec des phases d'indépendance/dépendance : 1906-1920 – 1936-1947... ?

Bernard Thibault : oui la CGT était dépendante de ce qui se passait au plan politique, mais après un siècle, on revient à la Charte d'Amiens comme boussole.

Jean Claude Mailly :

Le combat pour l'indépendance est une question permanente. La charte d'Amiens est encore à ce sujet une référence. Elle est à situer dans un contexte de sensibilisation aux idées du réformisme par rapport aux idées révolutionnaires. L'indépendance de l'organisation et de l'engagement des militants est à respecter . L'indépendance ne se réduit pas au champ politique. Les scissions sont toujours un drame. La pratique contractuelle est un des outils de l'indépendance. Ce contrepois est préférable à un contre-pouvoir. Le « Réformisme » militant est exigeant. FO a une conception large de l'indépendance. Le pluralisme n'est pas un objectif, mais une nécessité.

François Chérèque :

La CFDT est née en 1919 et non pas en 1964. L'autonomie a traversé toute l'histoire de la CFTC-CFDT ; que se soit à l'égard de l'église, puis des partis. Il y a eu des périodes de dérapages avec le MRP dans les années 1950, puis dans les années 1970 avec le PS. Pour les élections de 2007 je constate une avancée, les trois confédérations sont d'accord pour prendre une distance.

Pour revenir à la charte d'Amiens, elle met en concurrence les partis et les syndicats, ces derniers remplacent tout : c'est un courant fort dans la CFDT.

Sur les grands thèmes de la charte : l'autonomie, l'émancipation, le syndicat acteur de transformation de la société, une méfiance à l'égard de l'Etat, la réforme, la CFDT se retrouve bien dans ces objectifs.

Dans le débat loi/contrat, si la CFDT conçoit que le législateur ait le dernier mot, c'est en acceptant ou refusant le compromis de la négociation. J.C Mailly exprime une approche différente, la capacité d'autonomie de négocier aux syndicats doit être reconnue et cela, sans avoir une confiance aveugle dans l'Etat, le dernier mot appartenant au parlement qui doit rester l'expression des valeurs républicaines, ce que reconnaît François Chérèque.

QUESTION 2 : PROJET DE SOCIETE

Bernard Thibault :

Non, le syndicat n'a pas à être porteur d'un projet de société. Son ambition est d'intervenir dans la société pour sa transformation, il est porteur d'un ensemble d'enjeux.

Jean Claude Mailly :

Non, depuis toujours, un projet de société, en démocratie, est du ressort des partis. Le syndicat porte des revendications qui influent sur la société.

François Chérèque :

Non, la CFDT en a eu, il ne reste que le SGEN qui garde cette conception. Le syndicat doit avoir une analyse et une vision de la société, des objectifs de transformation et rechercher des résultats même partiels. Pour la CFDT, une vision démocratique de la société c'est la place accordée au dialogue social dans celle-ci.

QUESTION 3 : UNITE : OUI ? NON ? PAR RAPPORT AU PASSE ?

Bernard Thibault :

La CGT conçoit la Charte d'Amiens comme une réponse unitaire des salariés avec la notion de double visée de la charte : les améliorations immédiates – l'émancipation intégrale.

Le pluralisme des idées, des analyses, des positions, doivent être possibles dans une organisation unifiée.

L'appréciation à l'intérieur d'une telle organisation porte alors sur les résultats de l'action. Le pluralisme des idées, des analyses, des positions, dans une organisation doivent être possibles.

Il est nécessaire de rechercher de nouvelles règles de représentativité syndicales pour les négociations. Permettre à tous les salariés de participer à toutes les élections en effet 50% en sont exclus. Il faut entraver la dispersion en matière de démocratie sociale. Un outil commun existe au niveau européen et bientôt mondial c'est un événement positif.

Jean Claude Mailly :

Les aspects politiques de l'unité : 1) le critère premier : l'indépendance de l'organisation,

2) le faible taux de syndicalisation en France est sans corrélation avec la situation sociale des salariés de ce pays,

3) une organisation mondiale unitaire est un aspect positif.

Le pluralisme n'est pas un objectif en soi. Mais il faut être pragmatiques et regarder d'abord l'unité d'action, par exemple la lutte contre le CPE, bien qu'elle se soit faite sur un plan défensif et avec les étudiants. L'unité d'action doit se construire sur des bases claires, il faut se parler franchement. Les contacts, on les a.

François Chérèque :

En 1964, c'est la CFTC qui a rompu. Il n'y a pas deux cultures : ceux qui négocient et ceux qui s'opposent. Je suis d'accord avec Bernard Thibault sur les règles de la représentativité. La loi Fillon contraint à un système d'opposition.

Il faut rechercher une majorité d'engagement et non d'opposition.
La participation des trois organisations à la CES et dans la nouvelle organisation mondiale sera une occasion de se confronter.

CONCLUSIONS

La revue « 1900 » et Jacques Julliard ont conduit une heureuse initiative

Le débat s'est déroulé dans un excellent climat d'écoute réciproque, dont un certain nombre de participants dans la salle ont été agréablement surpris.

Un climat éloigné de celui habituellement retransmis par les médias.

Nous pouvons faire nôtre l'appréciation du journal des « Echos » du 12 octobre « CGT-CFDT-FO : trois visions moins éloignées qu'il n'y paraît » ... la discussion a montré que les fractures n'étaient plus aussi violentes, même si des divergences persistent. »

14 octobre 2006

Pierre Hureau